



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EXAMEN DE LA POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

APERÇU

Les formules de financement et les indices de coûts actuels, tels qu'ils sont définis dans la politique de fonctionnement et d'entretien (FE) de Services aux Autochtones Canada (SAC), sont désuets, inadéquats et ne fournissent pas un financement suffisant aux Premières Nations pour protéger et prolonger la durée de vie de leurs actifs communautaires. Le gouvernement fédéral ne finance qu'une partie des coûts estimés du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves, comme les systèmes d'eau et d'eaux usées, les immeubles communautaires, les routes et les ponts.

La résolution 80/2017 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Soutien à l'examen de la politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appuie l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre stratégique en matière de FE, avec la pleine participation des Premières Nations, de l'APN, du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et d'autres organisations. La résolution 80/2017 de l'APN, *Soutien à l'examen de la politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appelle en outre l'APN à élaborer conjointement avec SAC un Plan de travail conjoint provisoire.

Un Plan de travail stratégique mixte en matière de FE a été élaboré conjointement, notamment en vue de déterminer des options en vue de l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre stratégique de FE et d'une nouvelle formule qui tiendront compte des nouvelles technologies en matière d'infrastructures, ainsi que des facteurs

économiques et environnementaux qui contribueront à combler l'écart socioéconomique au sein des Premières Nations.

L'APN a tenu une rencontre d'experts du fonctionnement et de l'entretien le 27 et 28 mars 2018 pour examiner et discuter de tous les aspects du fonctionnement et de l'entretien, y compris les suivants :

- les lacunes de la politique et possibilités d'amélioration;
- la détermination des exigences en matière de production de rapports pour assurer une surveillance adéquate des infrastructures de FE, tout en réduisant au minimum le fardeau des Premières Nations en matière de rapports;
- les options de financement pour tous les actifs;
- les estimations des coûts de fonctionnement et d'entretien des actifs; et
- les indices de coût reflétant le facteur d'éloignement, etc.

La réunion a permis de cerner les défis auxquels se heurtent les Premières Nations dans le maintien et l'exploitation de leurs actifs compte tenu des restrictions en matière de financement de la politique actuelle. Il y a eu consensus sur la recommandation d'une stratégie fondée sur la gestion des actifs comme nouvelle façon de déterminer les besoins de financement. Il a également été recommandé que des projets pilotes soient réalisés dans chaque région afin de mieux

comprendre comment une stratégie fondée sur la gestion des actifs peut être adoptée pour l'avenir et d'appuyer un changement dans la politique de financement du FE. Un rapport

sommaire provisoire a été communiqué à tous les participants afin de cerner les principales constatations et recommandations.

COMPTE RENDU

- L'APN a reçu des fonds afin de mener des projets pilotes visant à déterminer les pratiques exemplaires de mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des actifs dans les réserves.
- L'objectif des projets pilotes consiste à démontrer comment une stratégie de gestion des actifs fonctionnerait avec le nouveau régime de financement qui est un plan d'entretien assorti d'un budget complet. Cela comprendra également la détermination des améliorations, des réparations et des travaux de rénovation futurs nécessaires pour entretenir et prolonger la durée de vie des actifs.
- Ces renseignements aideront à déterminer les types d'actifs qui devraient être financés et l'engagement du gouvernement fédéral à fournir les fonds alloués nécessaires.
- L'APN élaborera un mandat pour chaque région afin qu'elle puisse soumettre des propositions pour la réalisation des projets pilotes, ce qui comprendra un plan de gestion des actifs assorti d'un budget complet pour chaque Première Nation.
- Les résultats de ces projets pilotes seront comparés au financement actuel afin d'avoir une idée de la différence entre les besoins de financement actuels et futurs.
- L'APN a également retenu les services d'un consultant pour l'aider à élaborer une ébauche de politique révisée de FE. Un groupe de travail est actuellement mis sur pied pour fournir des commentaires et des conseils sur ce que devrait contenir la nouvelle politique de FE. L'APN collaborera avec SAC à l'élaboration de cette nouvelle politique.
- Une fois qu'une nouvelle ébauche de politique aura été élaborée, des séances régionales de mobilisation seront organisées pour recueillir les commentaires des techniciens et praticiens régionaux qui connaissent bien les besoins en matière de FE. Les bureaux régionaux de l'APN ont reçu des fonds pour organiser ces séances de mobilisation.

PROCHAINES ÉTAPES

- Un rapport préliminaire qui cerner les préoccupations, les défis, les recommandations et les prochaines étapes concernant l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique en matière de fonctionnement et d'entretien sera élaboré.
- Une fois les projets pilotes terminés et une ébauche de politique élaborée à des fins de commentaires, l'APN collaborera avec les régions en vue de tenir des séances de mobilisation avec des experts techniques en FE des conseils tribaux, des organisations régionales et des Premières Nations pour s'assurer que l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique répond aux besoins des Premières Nations.
- Le Groupe de travail présentera un cadre stratégique provisoire en matière de FE à SAC à des fins d'examen. Ce cadre comprendra des considérations en matière de financement et les fonds adéquats dont les Premières Nations ont besoin pour entretenir, faire fonctionner et protéger les actifs provenant de l'investissement du gouvernement.